



Hospitalisation sous contrainte

Par **Romixou**, le **18/12/2020** à **11:07**

Bonjour, Je suis depuis 20 jours hospitalisé sous contrainte à la demande d'un tiers en soin complet et milieu fermée. Maintenant je vais très bien même les infirmières voyent que je vais beaucoup mieux et le médecin a décider de me passer en milieux ouvert depuis 4 jours. Ma question est comment puisque sortir "définitivement " de cela ? Es ce que cela sa change des modalités de sortie en psychiatrie ouvert et/ou fermée ? merci d'avance

Par **youris**, le **18/12/2020** à **11:20**

bonjour,

dans le cas d'une hospitalisation à la demande de tiers, l'hospitalisation prend fin sur décision : du psychiatre de l'établissement s'il constate la disparition des troubles chez le malade ou du JLD, de sa propre initiative ou sur demande d'un membre de la famille du malade ou du procureur de la République.

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F761>

salutations.